

# Quoi de neuf pour les contrats CPLM, PPLM et CAP?

## Modification de la cote de risque

À compter du **26 juillet 2024**, le fonds suivant a connu un changement de cote de risque :

Nom du fonds	Cote de risque antérieure	Nouvelle cote de risque
Fonds distinct équilibré Sélect Invesco Manuvie	Faible à moyen	Moyen